



Dans le cadre de la préparation du congrès national du SNUEP-FSU, la section de Bordeaux a organisé une série de réunions de formation et de préparation, puis une réunion Bureau académique le 18 décembre 2020.

Le congrès académique du 14 et 15 janvier 2021 sera consacré au débat autour des différents thèmes ainsi que le renouvellement des instances académiques.

Sommaire :

- Compte rendu de l'audience avec Madame la Rectrice
- Education prioritaire
- Différents problèmes concernant le changement d'échelon
- Bac session 2021 : adaptation des modalités d'organisation
- Apprentissage : le dopage financier continue
- Concours enseignants 2021.

SNUEP-FSU

26 rue Paul Mamert - 33 800 Bordeaux

05 56 68 98 91

snuepaquitaine@gmail.com

<https://www.bordeaux.snuep.fr/>



Compte rendu de l'audience avec Madame la Rectrice

Madame la Rectrice nous a reçus en audience le mercredi 7 décembre 2020 ; elle était accompagnée de M. le Secrétaire général, Mme la DAFPIC et M. le Doyen des inspecteurs. La délégation du SNUEP était composée de Paul BOUSQUET, Armelle CHAGNAUD, Géraldine JOUSSEAUME, Christelle REY et Marie-Pierre SAURA. Ci-dessous le résumé des différents points soulevés pendant cette audience :

Carte des formations

Nous avons pointé la pauvreté de la carte dans notre académie notamment en matière des nouvelles technologies et de la transition écologique. Il y a aussi la fermeture de 4 Bacs pros qui ne sont pas compensés malgré l'ouverture de BTS en LP.

Mme la Rectrice répond que les moyens sont en hausse pour la voie pro. Pour la transformation des formations dans le numérique et l'environnement cela se fait sur le long terme car il faut former les enseignants. Les bacs pros qui sont fermés le sont faute d'effectif. Elle a la volonté de faire évoluer la carte des formations pour faire augmenter le taux de satisfaction des vœux dans la voie pro.

SG : les objectifs vont être affichés pour la rentrée 2022 pour que les établissements puissent faire des projets. Protocole avec la Région pour créer un outil informatique pour suivre le flux des élèves (ce qui amène à fermer des formations)

ASH

Nous avons soulevé les difficultés des collègues dans la prise en charge des élèves avec une mixité des publics grandissante.

Rectrice : augmentation des places en formation CAPPEI et attention portée sur la formation des enseignants sur les pratiques de la pédagogie inclusive.

Concernant les suppressions de champ pro habitat dans l'académie alors que celui-ci accueille 20 % des élèves de SEGPA et permet une poursuite d'études dans 18 CAP.

Rectrice : champ habitat le plus représenté dans l'académie, plateau technique onéreux à la charge du département.

SNUEP : public accueilli en SEGPA relevant plutôt d'ITEP ou d'Ulis à l'encontre de la circulaire 2015, DNB pro inaccessible

Rectrice : création d'un comité de pilotage académique pour les SEGPA, mise en place de réseau, ouverture des LP pour la découverte des métiers

SNUEP : indemnité pour la fonction de PP en SEGPA ?

Rectrice : la note ministérielle de novembre sera mise en application et les enseignants exerçants des missions de PP en troisième SEGPA percevront la part modulable de L'Isoe. Cette mesure sera également appliquée pour l'année 2019-2020.

SNUEP : démantèlement de l'EREA d'Eysines. Suppression du primaire et collège, création d'UE implantées dans des établissements du secteur avec horaires décalés qui empêchent toutes interactions entre jeunes valides et porteurs d'un handicap, on s'éloigne de la notion d'inclusion.

Rectrice : Pas au courant du dossier

PFMP

Le SNUEP : Devant la difficulté de trouver un stage, le ministère postule qu'il faut absolument que les PFMP se fassent. Les solutions proposées sont irréalisables et ubuesques. Par exemple, il propose des PFMP en télétravail avec convention spécifique, des PFMP sur le plateau technique d'un autre établissement, avec une autre équipe. Il faudrait surtout faire confiance aux enseignants de terrain et les encourager.

Mme la Rectrice salue le travail sur le terrain. La FAQ est faite pour être transparente car les parents sont inquiets.

Contractuels

Le SNUEP demande pourquoi les contractuels n'ont plus de barème et les CDD n'ont même la possibilité de faire des vœux

SG : les contractuels sont des contrats quand il y a des besoins donc ils sont employables n'importe quand dans l'année et il n'y a donc pas de nécessité de barème.

Conditions de travail

Le SNUEP alerte sur la fatigue des collègues et résume une étude parue par l'Autonome de solidarité qui remet en cause l'utilité de la co-intervention et l'accroissement de travail dû à ce dispositif et au chef-d'œuvre.

Nous avons fait le constat que les élèves ULIS sont le plus souvent en inclusion complète sans formation des enseignants et qu'ils n'apparaissent pas dans les effectifs des classes.

SG : c'est un problème de ces élèves qui sont en plus dans les classes et non dans les effectifs.

Mme la Rectrice : on demande trop aux enseignants. Sur l'inclusion, l'académie déploie des formations où tous les enseignants peuvent s'inscrire.

A la fin nous avons exposé le vide juridique au niveau des GRETA-CFA car pour l'instant il manque le volet redistribution de l'argent vers les établissements.

Conclusion du SNUEP :

La politique du tout inclusif est menée avec pour conséquence une dégradation des conditions de travail et un épuisement des enseignants. Pas de volonté de comptabiliser les élèves d'ULIS en inclusion en formation pro, possibilité de réclamer des heures complémentaires à la DSDEN mais cela certainement au détriment d'autres volumes horaires. De plus la perspective d'inclure des élèves de SEGPA sur des activités pros en LP rajoutera une problématique supplémentaire et à moins de devenir magicien, comme l'a précisé un collègue, la mission des PLP deviendra impossible à assurer.

Globalement, les réponses reçues sont très formatées par la communication ministérielle. Ce n'est pas un échange comme nous avons pu le connaître même si le Secrétaire général déclare rester ouvert pour traiter avec nous les différents problèmes.

Education prioritaire

Le ministère entend mener, sur 3 académies (Lille Marseille et Nantes), une expérimentation censée redéfinir l'éducation prioritaire. Si certains LP pourraient se voir ainsi à nouveau concernés, l'attribution des moyens se ferait localement, sur la base de contrats entre les établissements et le rectorat, établis selon le projet de chaque établissement. Ce serait la fin d'une politique nationale d'éducation prioritaire. L'attribution de moyens serait très dépendante des pressions exercées localement. Le SNUEP-FSU s'opposera à la mise en place d'un tel système.

■ Stage de formation « Etats Généraux de l'EDUCATION PRIORITAIRE, les enjeux les impératifs » du 20 janvier 2021, 9h – 12h30

L'Athénée Municipal de Bordeaux vient de fermer ses salles donc le stage se déroulera en Visioconférence

■ Stage de formation « Droits et obligations des PLP pour mieux vivre son quotidien » du 2 février 2020.

Il se déroulera au local du SNUEP-FSU et en visioconférence.

Différents problèmes concernant le changement d'échelon

Certains collègues ont été promus à la Hors Classe lors de la dernière CAPA, promotion effective au 1/9/2020, noté sur leur i-prof, et rien sur la fiche de paie.

D'autres collègues s'inquiètent de la non prise en compte de leur changement d'échelon sur i-prof, et fatalement de la non répercussion sur leur fiche de paie. Pour certains, la modification est faite sur leur i-prof, mais rien sur la paie.

Des collègues au 6^{ème} échelon de la Hors Classe remplissent les conditions pour accéder au 7^{ème} échelon de la hors classe au 01/01/2021. Or à ce jour, aucune information sur I-Prof, onglet "vos perspectives" rubrique "promotion", sur le fait qu'ils soient promouvables à ce 7^{ème} échelon.

Pour d'autres enfin, il est bien spécifié sur i-prof qu'ils seront promus au 01/01/2021 à ce fameux 7^{ème} échelon Hors Classe, mais aucune validation à ce jour.

Nous avons posé ces questions à la DPE, elle répond "qu'il s'agit d'un problème national. Nous sommes en attente de la livraison du produit nous permettant de procéder aux avancements. Nous n'avons pas de date concernant la livraison de ce produit."

Il semble que la cause revient à une modification du logiciel de gestion des carrières ; celui est en cours de finalisation au niveau national et la DGRH a bien donné consigne aux rectorats d'attendre la mise à jour du logiciel pour lancer les opérations de promotions et d'avancements à partir du 01/09/2020.

En décembre, la FSU a saisi la DGRH sur ce retard. La DGRH en a conscience et dit diffuser la mise à jour du logiciel pendant ce 1er trimestre 2021. A suivre

Bac : une ordonnance prévoit la possibilité d'adapter les modalités d'organisation de la session 2021

Selon une [ordonnance](#) publiée le 26 décembre 2020 au Journal officiel, les modalités d'organisation de la session 2021 du baccalauréat pourront être adaptées compte tenu de la crise sanitaire dans "un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines avant le début des épreuves. Ainsi le ministre va changer les règles d'organisation du bac sans par ailleurs prendre la mesure des difficultés auxquelles sont confrontés élèves et professeurs. C'est l'improvisation permanente du ministère de l'Éducation nationale.



Spécial DHG

Sommaire :

**QUELLE RÉPARTITION DES HEURES ?
AGIR DANS SON ÉTABLISSEMENT ET AU CA
QU'EST-CE QUE LA DHG ? MISSIONS
PARTICULIÈRES / HEURES SUPPLÉMENTAIRES
/ CAP / BAC PRO / 3e PM, SEGPA / MOTION GA /
PFMP / MOTION REFORME VOIE PRO / AUTRES
INFOS. [Télécharger ici](#)**

Apprentissage : le dopage financier continue, ci-dessous quelques illustrations

- Le Projet de loi de finances 2021 confirme les annonces de juillet dans le cadre du Plan Jeunes, ainsi des aides aux employeurs : 5 000 € pour le recrutement d'un mineur et 8 000 € pour un apprenti majeur pour tout contrat conclu entre le 1^{er} juillet 2020 et le 28 février 2021.

Ce gouvernement est entrain de produire les mêmes erreurs que le gouvernement Sarkozy après la crise de 2008 : dopage financier de l'apprentissage et destruction des emplois en CDD et CDI.

- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics perçoivent une aide exceptionnelle forfaitaire de 3 000 euros versée en une seule fois pour chaque contrat d'apprentissage conclu entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021.

- Le [décret n° 2020-1476 du 30 novembre 2020](#) "précise le mode de calcul et les modalités de fixation des crédits alloués aux régions par France compétences au titre du financement des dépenses de fonctionnement des CFA". Ce texte est complété par deux arrêtés qui fixent le montant total ainsi que sa répartition régionale. Pour 2020, les Régions disposent de 180 M€ pour financer les dépenses d'investissement des CFA et de 138 M€ pour leurs dépenses de fonctionnement.

- Le projet de loi de finances 2021 réserve une subvention exceptionnelle de l'État de 750 millions d'euros à France compétences, établissement public qui gère, entre autres, le financement de l'apprentissage.

Le conseil d'administration de France compétences vient de voter un nouveau budget déficitaire pour l'année prochaine, avec une prévision de -1,1 milliard d'euros sur l'année !

- Le gouvernement autorise les CFA à garder des jeunes sans contrat jusqu'à six mois, soit deux fois plus longtemps, en touchant 500 € par mois pour couvrir leur formation.

Seulement pour toucher jusqu'à 3.000 € par apprenti, des grandes écoles ont déclaré environ 5.000 jeunes en tant qu'apprentis sans contrat alors qu'ils ne suivent pas de cursus par alternance. D'après les Echos du 23 décembre 2020, le ministère du Travail a lancé une enquête. A suivre !

Financement de l'apprentissage : le Conseil constitutionnel censure un article de la loi de finances 2021.

Le contenu de cet article a été introduit au Sénat de façon expresse à la fin du débat concernant la loi de finances 2021. Il prévoyait la modification du code du travail pour permettre aux Opérateurs de compétences d'utiliser les contributions supplémentaires qu'ils reçoivent des entreprises ; réservées à la formation continue, afin de financer la formation en apprentissage.

[La décision du Conseil constitutionnel](#) , rendue publique le 28 décembre 2020, constitue une claque au gouvernement qui ne cesse de mobiliser plus de moyens pour financer l'apprentissage.

Concours enseignants 2021 : le MEN souhaiterait maintenir le calendrier

Si la session 2020 des concours de recrutement enseignants a dû être aménagée en raison de l'épidémie de Covid-19. D'après le ministère, la session 2021 devrait se dérouler de la manière "*la plus normale possible*". Ainsi, il souhaite "*tenir le calendrier*" et les *épreuves - écrites et orales - devraient majoritairement se tenir, selon le protocole strict prévu par les recommandations* de la DGAFP du 15 décembre 2020.

Les candidats, à qui le MEN conseille de "*se mettre en situation de préparer toutes les épreuves*", devraient être informés au plus tôt des modalités. Une "*clause de revoyure*" est cependant prévue mi-mars, afin d'aménager de nouveau les épreuves si nécessaire.